

ACTION URGENTE

IRAN. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS A BESOIN D'UN EXAMEN DE DÉPISTAGE DU CANCER DE TOUTE URGENCE

Le défenseur des droits humains Arash Sadeghi souffre d'une tumeur osseuse qui pourrait être cancéreuse. Les autorités ignorent l'avis médical recommandant son transfert immédiat vers un établissement spécialisé dans le traitement des cancers.

Arash Sadeghi, un prisonnier d'opinion et défenseur des droits humains de 31 ans gravement malade, a appris qu'il avait une tumeur au niveau du coude qui pourrait être cancéreuse. Au cours des 18 derniers mois, il a souffert de douleurs persistantes au coude et aux épaules. Au lieu de lui faire passer des examens, l'infirmerie de la prison lui a simplement prescrit des anti-inflammatoires. Fin mai 2018, il a enfin pu passer une radiographie à l'infirmerie de la prison de Rajai Shahr, à Karaj. Peu de temps après, un examen par IRM (imagerie par résonance magnétique) a été pratiqué hors de la prison. Il a ensuite été examiné de manière inattendue par un oncologue. Arash Sadeghi a déclaré qu'il avait été très surpris par cet examen médical et que le médecin n'avait répondu à aucune de ses nombreuses questions. Arash Sadeghi a seulement entendu une conversation de membres du personnel disant qu'il se pouvait qu'il ait un « sarcome osseux ». Il a appris par la suite qu'un sarcome osseux est une forme rare de cancer qui se développe souvent dans les os des bras et des jambes. Le 13 juin, il a été conduit à un autre rendez-vous médical à l'extérieur de la prison pendant lequel un garde lui a permis de consulter rapidement son dossier médical. C'est à ce moment qu'il a découvert que les médecins avaient trouvé une tumeur au niveau de son coude et recommandaient son transfert immédiat vers l'institut de cancérologie de l'hôpital Imam Khomeini en vue de déterminer si la tumeur était cancéreuse. Le bureau du procureur n'a cependant pas autorisé Arash Sadeghi et sa famille à consulter la totalité de son dossier médical.

Dans les jours qui ont suivi, Arash Sadeghi s'est entretenu avec un membre du personnel à l'infirmerie de la prison qui lui a dit que « le temps pressait » et qu'il fallait qu'il passe des examens de dépistage du cancer des os immédiatement. Sa famille a par la suite demandé au bureau du procureur d'autoriser son transfert vers l'hôpital Imam Khomeini. Le bureau du procureur a cependant rejeté la demande et a ordonné qu'il soit traité à l'hôpital de Madani, à Karaj. Amnesty International est préoccupée par le fait que l'hôpital de Madani ne dispose pas de l'équipement et des compétences nécessaires pour dépister et traiter un cancer des os. Cet hôpital travaille par ailleurs en partenariat avec l'administration pénitentiaire, ce qui permet aux autorités de contrôler les dossiers médicaux des détenus et d'en limiter ou d'en interdire l'accès aux détenus et à leurs proches.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en persan ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Arash Sadeghi, qui est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion dans le cadre de son travail de défense des droits humains ;
- engagez-les à fournir à Arash Sadeghi les soins médicaux spécialisés dont il a besoin à l'extérieur de la prison, notamment un dépistage et un traitement du cancer, à veiller au respect de son droit de donner son consentement éclairé et de consulter son dossier médical, et à protéger ses droits à la confidentialité et à la vie privée ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et toute autre forme de mauvais traitements, y compris la privation de soins médicaux adéquats, et à ce que les personnes ayant refusé de lui fournir des soins médicaux fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales d'équité des procès.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 10 AOÛT 2018 :

Procureur général de Téhéran

Abbas Ja'fari Dolat Abadi

Office of the Prosecutor

Corner (Nabsh-e) of 15 Khordad Square

Tehran, Iran

Directeur de la prison de Rajai Shahr

Mostafa Ziayee

Raja'i Shahr Prison, Moazzen Blvd

Karaj, Gohardasht

Alborz Province, Iran

Copies à :

Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Office des Nations unies à Genève

Mohsen Naziri Asl

Chemin du Petit-Saconnex 28

1209 Genève, Suisse

Courriel : missionofiran@gmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la septième mise à jour de l'AU 174/13. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/7840/2018/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS A BESOIN D'UN EXAMEN DE DÉPISTAGE DU CANCER DE TOUTE URGENCE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'état de santé d'Arash Sadeghi s'est détérioré depuis qu'il a entamé une grève de la faim de 71 jours en octobre 2016. Il souffre notamment de problèmes digestifs, rénaux et respiratoires et d'arythmie cardiaque. Ces problèmes de santé ont été exacerbés par le refus persistant du ministère public d'autoriser son hospitalisation à l'extérieur de la prison. Des médecins ont indiqué à plusieurs reprises qu'il avait besoin d'être hospitalisé pour une durée prolongée afin de recevoir un traitement spécialisé pour ses nombreux problèmes de santé. Cependant, le parquet et les autorités pénitentiaires l'ont empêché de recevoir des soins médicaux urgents, affirmant obéir aux ordres de représentants des *pasdaran* (gardiens de la révolution).

Amnesty International a déjà déclaré que, vu l'état d'Arash Sadeghi, le refus des autorités de lui fournir des soins médicaux adaptés à l'extérieur de la prison s'apparentait à de la torture, car cette privation était intentionnelle et provoquait des souffrances aiguës destinées à le punir et à l'intimider.

Arash Sadeghi est emprisonné depuis juin 2016 et purge deux peines de prison distinctes, représentant au total 19 ans de prison. Il est sanctionné pour son action pacifique en faveur des droits humains, en particulier pour avoir été en relation avec Amnesty International et avoir fourni à l'organisation des informations sur la situation des droits humains en Iran. Le jugement du tribunal a cité plus de 50 activités pacifiques de défense des droits humains comme « preuves » de l'implication d'Arash Sadeghi dans des « actions contre la sécurité nationale », la plupart de ces activités étant liées à la diffusion d'informations sur des atteintes aux droits humains. Il a notamment accordé des interviews médiatiques à BBC Persian, Radio Farda, Radio Zamaneh et l'Agence de presse des défenseurs des droits humains (HRANA), exprimé sa solidarité envers des prisonniers et prisonnières d'opinion sur Facebook, dénoncé des violences perpétrées contre des détenus lors d'une descente à la section 350 de la prison d'Evin en avril 2014, participé à des manifestations pacifiques contre la détention de la défenseure des droits humains Narges Mohammadi, publié des critiques sur Facebook concernant l'exécution collective de prisonniers politiques en Iran durant les années 1980, participé à la Campagne pour l'abolition étape par étape de la peine de mort (connue sous le sigle persan Legam), communiqué avec des groupes de défense des droits humains hors de l'Iran, et envoyé des informations sur des atteintes aux droits humains au rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran et à des membres du Parlement européen.

Son procès devant la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, dans le cadre duquel sa femme, Golrokh Ebrahimi Iraee, également défenseure des droits humains et prisonnière d'opinion, était également poursuivie, a été d'une iniquité flagrante. Il s'est tenu en deux audiences de moins de 15 minutes chacune en mai et juin 2015. Arash Sadeghi et Golrokh Ebrahimi Iraee n'ont pas bénéficié d'une assistance juridique lors de leur procès, car leur premier avocat a subi des pressions de la part des services de renseignements et de sécurité destinées à le pousser à se désister de l'affaire et le second s'est vu interdire de prendre connaissance de leur dossier et de les défendre. Arash Sadeghi a indiqué que lorsqu'il avait protesté, le tribunal lui avait répondu qu'ils ne pouvaient pas choisir leur avocat et qu'ils ne pouvaient être représentés que par un avocat nommé par le tribunal, ce qu'ils ont refusé.

Depuis 2013, les autorités ont intensifié leur répression contre les défenseur-e-s des droits humains. Des dizaines de défenseur-e-s des droits humains ont été emprisonné-e-s pour des accusations infondées relatives à la sécurité nationale en raison de leurs activités de défense des droits humains (voir le rapport *Pris dans les filets de la répression : les défenseurs des droits humains pris pour cible en Iran*, Index : [MDE 13/6446/2017](#)). La législation et les normes internationales relatives aux droits humains garantissent le droit de défendre les droits humains. Au titre de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, les États ont l'obligation de ne pas entraver ni bafouer le droit de défendre les droits humains, et doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les défenseur-e-s des droits humains de toute violence, menace, représailles, ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime du droit de défendre les droits humains.

Nom : Arash Sadeghi
Homme

Action complémentaire sur l'AU 174/13, MDE 13/8687/2018, 29 juin 2018